

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: 86830141.7

⑱ Int. Cl.⁴: **B 65 F 7/00**

⑲ Date de dépôt: 26.05.86

⑳ Priorité: 20.09.85 IT 355685

㉑ Date de publication de la demande:
01.04.87 Bulletin 87/14

㉒ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB LI

㉓ Demandeur: MELICONI S.r.l.
Via Minghetti 8/10
I-40057 Cadriano di Granarolo Emilia (Bologna)(IT)

㉔ Inventeur: Meliconi, Loris
Via E. Novelli, 4
I-40127 Bologna(IT)

㉕ Mandataire: Pederzini, Paolo
BUGNION S.p.A. Via Farini n. 37
I-40124 Bologna(IT)

① Récipient muni de couvercle destiné à contenir un composé désodorisant, à utiliser notamment en tant que poubelle à usage ménager.

② L'invention rentre dans le domaine des accessoires ménagers et concerne une poubelle à usage ménager où le couvercle (1) est destiné à supporter et/ou contenir un élément désodorisant qui peut être rechargé. On prévoit, selon l'invention, un logement susceptible de fermeture, pour contenir l'élément désodorisant, lequel est pourvu d'ouvertures tournées vers l'intérieur et/ou vers l'extérieur du récipient (5).

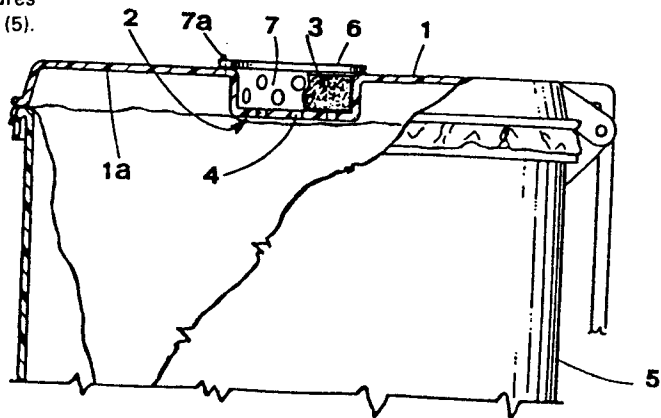


FIG.1

0216734

Réceptient muni de couvercle destiné à contenir un com-
posé désodorisant, à utiliser notamment en tant que
poubelle à usage ménager

- 5 L'invention a trait à un réceptient ou à une poubelle munis de couvercle destiné à contenir un élément désodorisant et elle concerne en particulier des poubelles à usage ménager.
- 10 Dans le domaine des poubelles, surtout à usage ménager, un problème important à résoudre est celui de l'odeur désagréable qui s'échappe de celles-ci. Les poubelles connues peuvent être du type à placer en vue dans une pièce ou bien dans un enfoncement ou une niche ménagés
- 15 par exemple à l'intérieur d'un meuble de cuisine. L'ouverture temporaire des poubelles moyennant le soulèvement manuel ou à pédale du couvercle cause une inévitable diffusion à l'extérieur des odeurs émanant des ordures, de manière que dans cette pièce ou dans cette niche il y
- 20 aura la présence d'odeurs désagréables; cet inconvénient peut se produire même si les réceptients sont fermés, par manque d'étanchéité entre le réceptient et le couvercle.

Le but de la présente invention, telle qu'elle est définie dans les revendications, est celui d'éviter que ces odeurs désagréables se propagent tant dans la pièce ou dans l'ambiance extérieure que dans la niche contenant la poubelle lors de l'utilisation de celle-ci ou à cause de la faible étanchéité de son couvercle, moyennant

30 une solution qui permet de neutraliser ces odeurs désagréables.

La solution revendiquée permet la disposition de moyens, destinés à supporter et contenir un élément désodorisant, sur le couvercle de la poubelle de manière que le récipient reste libre, ces moyens étant en mesure de rendre facile le remplacement de l'élément désodorisant destiné à neutraliser les odeurs désagréables émanées par les ordures.

Avantageusement, par une solution de ce genre on peut faire que le composé désodorisant soit disposé sur la bouche d'émanation des odeurs, pouvant ainsi obtenir une action efficace de neutralisation des odeurs elles-mêmes.

Un autre avantage est représenté par le fait qu'on prévoit des moyens de support de l'élément désodorisant de prix réduit et d'application facile.

L'invention est décrite plus en détail par la suite, à l'aide des dessins annexés qui représentent une série de solutions données à simple titre d'exemple non limitatif, dans lesquels:

- la figure 1 est une vue schématique de face du récipient en question dont certaines parties sont en coupe pour mieux en mettre en évidence d'autres;
- 25 - la figure 2 est une vue en plan du couvercle du récipient représenté sur la figure 1;
- la figure 3 montre une autre forme d'exécution des moyens destinés à supporter et contenir le composé désodorisant;
- 30 - la figure 4 montre une autre forme d'exécution des moyens destinés à supporter et contenir un composé désodorisant;

- la figure 5 montre une autre forme encore d'exécution des moyens destinés à supporter et contenir un composé désodorisant.

5 Le récipient 5 en question a été de préférence illustré du type faisant fonction de poubelle destinée à recevoir les ordures ménagères et muni d'un couvercle amovible 1 pour son ouverture et fermeture.

10 Ce couvercle, tel que représenté sur la figure 1, est pourvu, selon une forme d'exécution préférée, de moyens 2 destinés à supporter et/ou contenir un élément désodorisant, par la suite appelé tout simplement désodorisant 3.

15

Les moyens 2 comportent un logement 7 de préférence obtenu d'une seule pièce avec le couvercle 1 pendant l'étape de moulage de ce dernier; dans le cas représenté ce logement est situé au centre du couvercle et fait

20 saillie de la surface inférieure la tournée vers le récipient 5 et il est pourvu d'une pluralité d'ouvertures et/ou de trous de passage 4 percés sur la paroi inférieure au moins; on peut également prévoir des ouvertures sur la partie supérieure ou sur la surface latérale.

25

En 6 on a indiqué un bouchon supérieur de fermeture du logement 7. Dans le cas représenté le bouchon 6 est en forme de disque pivoté sur le couvercle 1 en 7a par frottement.

30

Le bouchon 6 pourra également être de type différent et

son accouplement stable avec le couvercle 1 pourra être réalisé par emboîtement, par encastrement, au moyen d'une charnière ou par vissage. En outre, également le bouchon 6 pourra être pourvu d'une pluralité de trous de passage 5 de manière à permettre la sortie des vapeurs du désodorisant à l'extérieur même quand le récipient est fermé. De cette manière on peut d'une part désodoriser l'ambiance ou la niche où le récipient 5 se trouve et d'autre part l'intérieur du même récipient.

10

Sur la figure 3 les moyens 2 comportent une paire de glissières ou profilés 8 ayant en coupe transversale une forme sensiblement en équerre, qui peuvent être obtenues d'une seule pièce avec le couvercle 1 ou bien fixées à ce dernier en utilisant des ciments ou colles. Le couvercle 1 pourra prévoir de préférence une pluralité de trous de passage 9 définis par la zone contenue entre les glissières 8. Ces dernières pourront supporter un petit tiroir 12 contenant un désodorisant ou un paquet de désodorisant prêt à l'usage; le petit tiroir 12 pourra avoir ses parois en treillis ou percées de trous.

Selon une autre forme d'exécution possible (voir la figure 4), les moyens 2 pourront comporter un rebord cylindrique saillant 19 de préférence obtenu d'une seule pièce avec le couvercle 1, et pourvu de petites nervures 20 destinées à recevoir, en accouplement, des saillies correspondantes 13 prévues sur un panier 16 destiné à contenir un désodorisant 3 en forme de pastille ou similaire, lequel est pourvu, au moins sur sa partie inférieure, d'ouvertures ou trous 16a.

Par ces moyens l'utilisateur pourra ainsi remplacer le désodorisant au besoin, de manière simple et rapide; en outre, il pourra utiliser des pastilles désodorisantes déjà dans le commerce et donc facilement repérables
5 tant dans leur forme classique déjà conditionnée qu'en vrac, par exemple sous forme de granules ou similaires.

Selon une autre forme encore d'exécution (voir la figure 5), le couvercle 1 pourrait être pourvu d'une poignée
10 21 constituant un contenant pour le désodorisant 3. Dans ce cas la poignée 21, qui est creuse à son intérieur, pourrait être fermée par un volet 22 qui pourra être pivoté sur le couvercle 1 ou bien articulé sur celui-ci ou coulissant.

15

Le récipient ainsi conçu est susceptible de nombreuses modifications et variantes qui rentrent toutes dans le cadre de protection de l'invention. En outre tous les détails peuvent être remplacés par des éléments techni-
20 quement équivalents sans que cela puisse impliquer des solutions au-dehors du cadre de protection de l'invention elle-même. Pratiquement les matériaux employés, les formes et les dimensions peuvent être de tout type et de toute nature suivant les nécessités.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Récipient muni de couvercle destiné à contenir un com
posé désodorisant, à utiliser notamment en tant que pou-
5 belle à usage ménager, du type comprenant un élément cons
tituant le véritable contenant et un couvercle de ferme-
ture de ce dernier, caractérisé en ce que ledit couver-
cle (1) est garni de moyens (2) destinés à supporter
ou à contenir un élément désodorisant, lesdits moyens
10 étant pourvus d'ouvertures tournées au moins vers l'inté-
rieur du récipient (5) pour la propagation du désodorisant.

2. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en
ce que les moyens (2) destinés à supporter et contenir
15 l'élément désodorisant comportent un logement (7) obte-
nu d'une seule pièce avec le couvercle (1), pourvu d'une
pluralité de premier trous de passage (4) sur le fond
tournés vers l'intérieur du récipient (5), et un bouchon
(6) de fermeture dudit logement.

20

3. Récipient selon la revendication 2, caractérisé en ce
que ledit bouchon (6) est pourvu d'une pluralité de
deuxièmes trous de passage (6a).

25 4. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce
que lesdits moyens (2) de support de l'élément désodori-
sant comportent une paire de glissières (8) prévues à
l'intérieur dudit couvercle (1) et destinées à supporter
en saillie ledit élément désodorisant (3) ou bien
30 un panier ou un tiroir (12) contenant ledit élément déso-
dorisant.

5. Récipient selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdites glissières(8) sont obtenues d'une seule pièce avec le couvercle (1).

5 6. Récipient selon les revendications 4 et 5, caractérisé en ce que ledit couvercle (1) est pourvu d'une pluralité de trous de passage (9) sur une zone définie entre lesdites glissières (8).

10 7. Récipient selon les revendications 4 et 5, caractérisé en ce qu'on prévoit un élément en forme de boîte (12) destiné à contenir ledit élément désodorisant (3), lequel est pourvu de saillies complémentaires et susceptibles d'être associées auxdites glissières (8).

15

8. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens (2) comportent une paroi cylindrique (19) faisant saillie de la surface intérieure du couvercle (1) et tournée vers l'intérieur du récipient (5),
20 pourvue d'une série de nervures (20) avec lesquelles peuvent s'engager des saillies correspondantes (13) prévues sur un élément en forme de boîte (16) fermé à sa partie inférieure et qui peut être associé au couvercle (1) par vissage sur lesdites nervures, ledit couvercle et ledit
25 élément en forme de boîte étant pourvus d'une pluralité de trous de passage (9; 16a).

9. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que le couvercle (1) est pourvu d'une poignée (21) qui
30 est creusée à son intérieur et qui constitue lesdits moyens destinés à contenir un élément désodorisant (3),

ladite poignée (21) étant fermée, à sa partie correspondant à la surface intérieure du couvercle, par un volet amovible (22) pourvu de trous ou ouvertures pour la propagation du désodorisant à l'intérieur du récipient; ladite poignée (21) étant pourvue de trous de passage ou ouvertures au moins sur sa paroi supérieure.

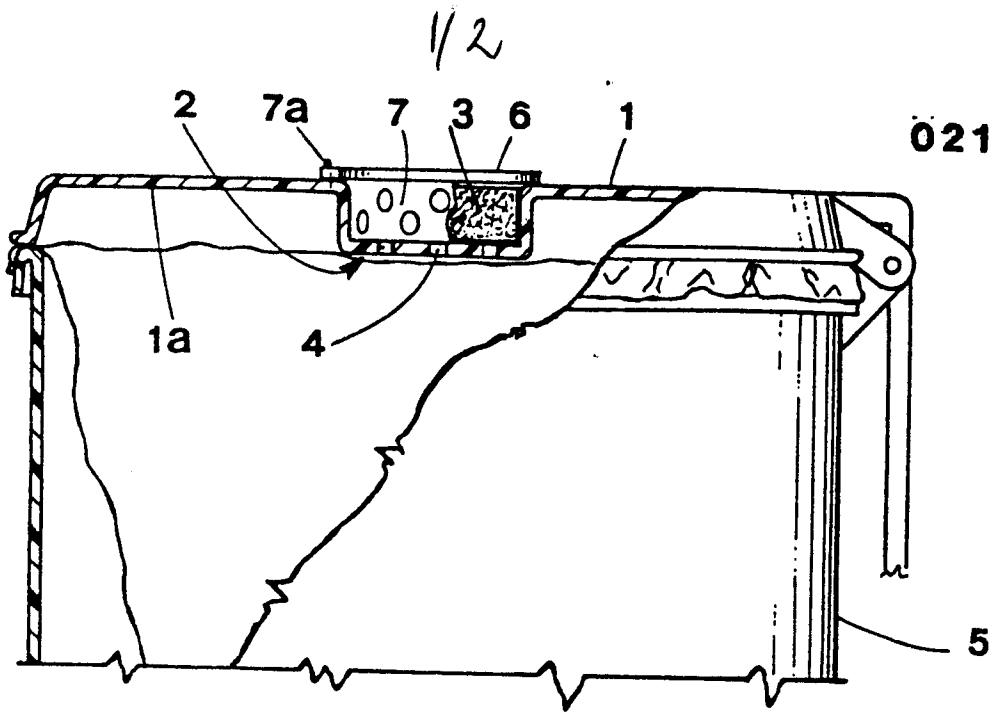


FIG. 1

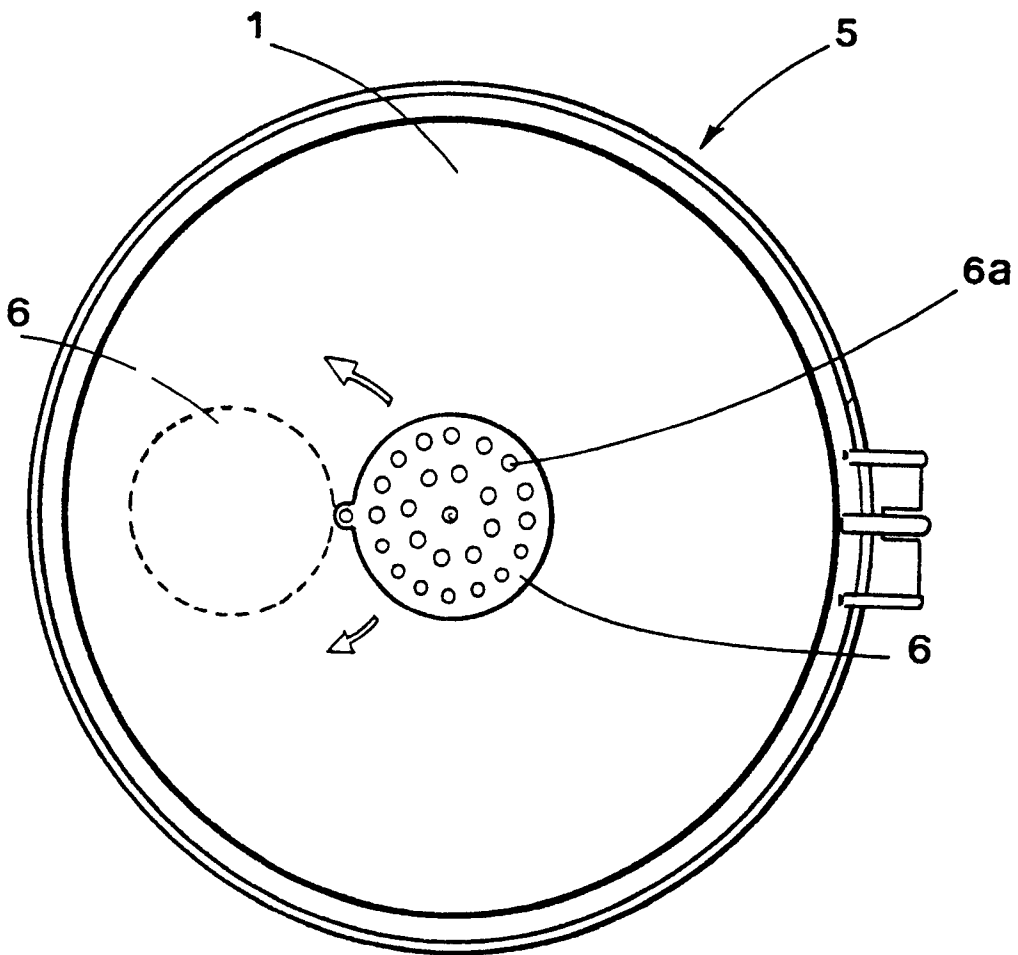


FIG. 2

0216734

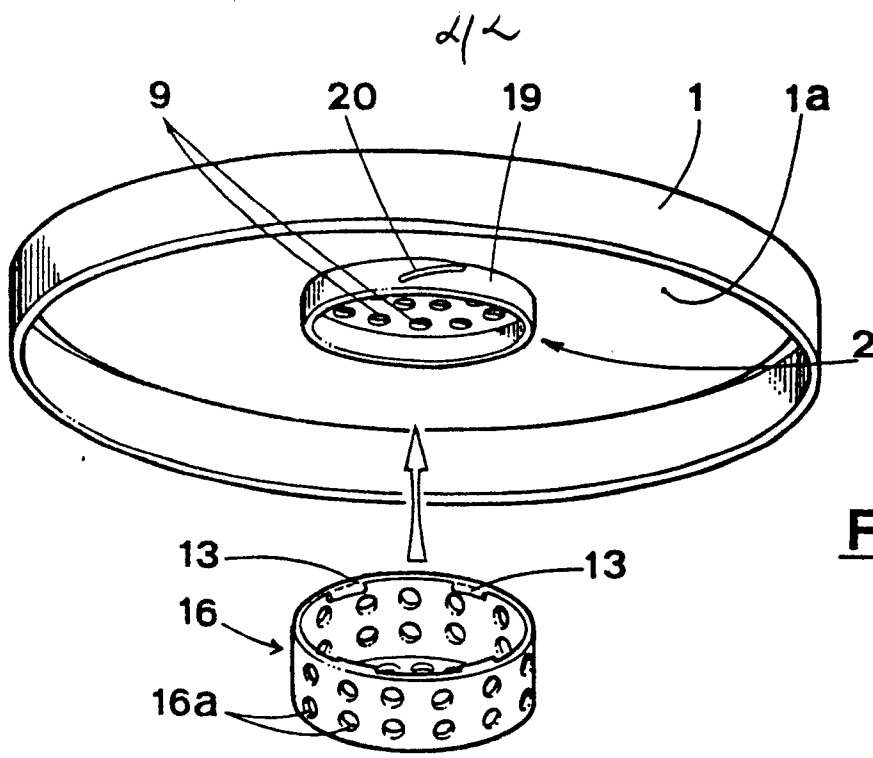


FIG. 4

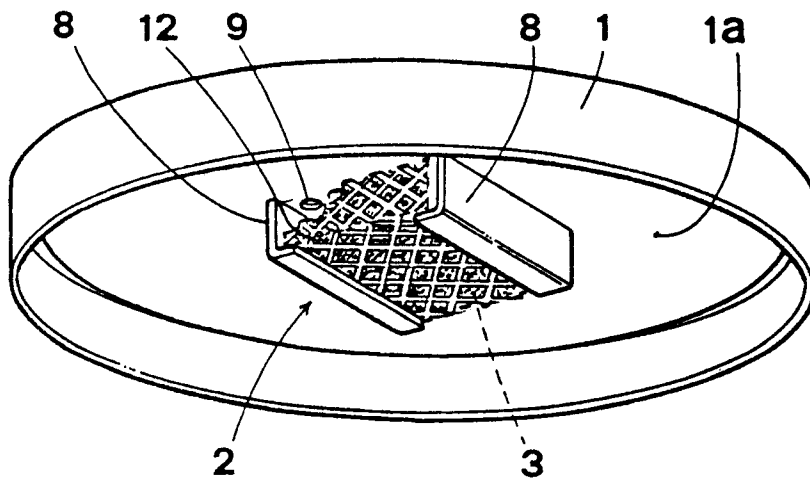


FIG. 3

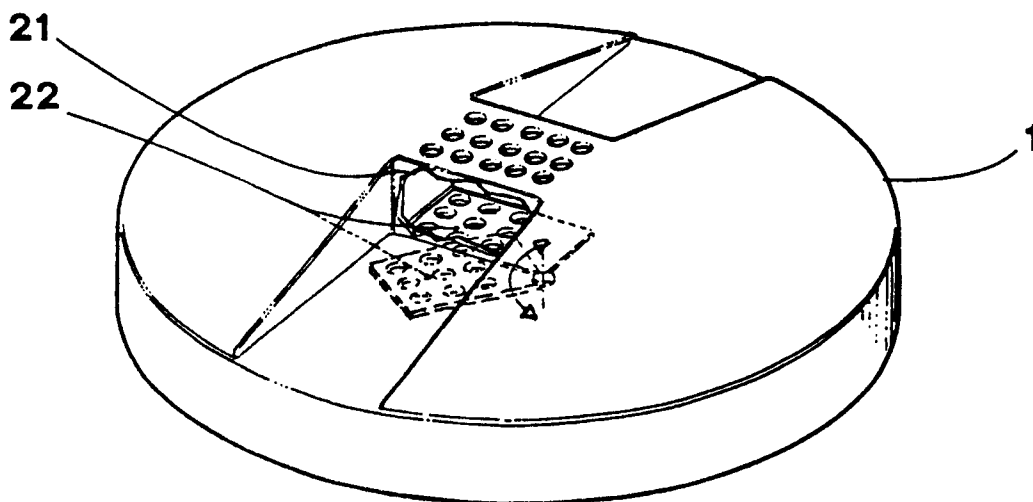


FIG. 5